

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2023.04.24_02**

Le 24 avril deux mil vingt-trois, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Lina BLANC - Pascal DUMONT -Rémi FERRONT- Virginie GARDET-Jean-Pierre MARGUERIE –Valérie MATHE- Nicole RECORDON-François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusés : André CARRABIN– Michel CREMONE (pouvoir Olivier RUFFIER) - Corinne BUSALB (pouvoir à Annette BELLANGER) - Bernard FUMEY (pouvoir à Pascal DUMONT) – Marino PASQUALON (pouvoir à François RIEU) - Thierry BINET (pouvoir à Nicole RECORDON) - Stéphanie MARTIN.

Date de convocation : le 19/04/2023

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN.

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Présents : 11

Excusés : 7

Absents : 7

Pouvoirs :5

Votants : 16

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20230424-2023-04-24-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2023

Délibération 2 : PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Annette BELLANGER informe le Conseil Municipal que chaque année il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune.

En conséquence, il est proposé de modifier comme suit le tableau des effectifs car deux agents peuvent prétendre aux avancements de grade :

- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise et création d'un poste d'agent de maîtrise principal
- Suppression d'un poste d'attaché territorial et création d'un poste d'attaché territorial principal

Vu l'avis favorable de la Commission du personnel en date du 18 avril 2023 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par :

Abstentions	
Contre	
Pour	16

→ **SUPPRIME** un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

- **CRÉER** un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.
- **SUPPRIME** un poste d'attaché territorial à temps complet.
- **CRÉER** un poste d'attaché territorial principal à temps complet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique par dérogation du principe énoncé à l'article L.311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L313-1, à pourvoir ces emplois permanents par des agents contractuels territoriaux lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévus par le Code Général de la Fonction Publique.
- **ADOPTE** le tableau des effectifs annexé.

Le Maire,

François RIEU



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le